

2.0 crédits

0 h + 12.0 h

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Enseignants:                 |  |
| Langue d'enseignement:       | Français   |
| Lieu du cours                | Louvain-la-Neuve   |
| Thèmes abordés :             | Les travaux pratiques se déroulent lors de séances collectives. Ils impliquent en outre la réalisation d'un travail écrit individuel. Les séances sont consacrées à la résolution de cas pratiques à l'aide de l'analyse d'extraits de la législation (ou de projets législatifs), de la jurisprudence et de la doctrine. L'étudiant lit les documents à l'avance ; il peut être invité à préparer et à présenter en séance un exposé oral retraçant son analyse. Le travail écrit, d'une longueur maximale de 15 pages, consiste soit en l'étude d'un problème juridique d'ordre théorique, soit en l'établissement, sur la base d'un cas d'espèce, de conclusions, d'un jugement ou d'une note de jurisprudence.   |
| Acquis d'apprentissage       | Les travaux pratiques s'inscrivent dans le prolongement du cours magistral. Sans constituer à proprement parler un approfondissement de la matière enseignée par le professeur, ils visent à mettre l'accent, grâce à une approche illustrative et pratique, sur certains des points cruciaux abordés lors du cours ; ils participent ainsi indirectement à la préparation de l'étudiant à l'examen. Les travaux pratiques doivent permettre à l'étudiant de perfectionner : - ses facultés de recherche, d'analyse et de synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine ; - son aptitude à présenter oralement des arguments juridiques de manière articulée ; - sa capacité à rédiger un travail de type juridique sur un sujet complexe ; - son sens critique.<br><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i> |
| Cycle et année d'étude :     | <a href="#">&gt; Master [120] en droit</a>   |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR   |